

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

L'an deux mille seize, le dix du mois de mars à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRESENTS :

Joël RATIER, président, Jean-Marie ROUGIER, Pierre ALLARD (parti à 19 heures 05), Philippe LACROIX, Sylvie TUYERAS, Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Raymond VOUZELLAUD, Jean-Luc ALLARD, Martine NEBOUT-LACOURARIE, vice-présidents

Christine BALLAY, Bernard BEAUBREUIL, Jacques BERTRAND, Jean-François BORDAS, Claude BRANDY, Laurence CHAZELAS, Lucien COINDEAU, Claudine COUTET, Bernadette DESROCHES, Philippe GANDOIS, Thierry GRANET, Francis MANDON, Nadia MAGDZIAK, Joëlle PFRIMMER-PICHON, Josiane PIERREFICHE, Jocelyne REJASSE, Luigia SOURY (partie à 20 heures), Josette VALLAT, conseillers communautaires

PROCURATIONS :

Laurence BEIGE, conseillère communautaire, à Jean DUCHAMBON, vice-président
Roger GUILLOUMY, conseiller communautaire, à Claudine COUTET, conseillère communautaire

Olivier LALANDE, conseiller communautaire, à Jean-Marie ROUGIER, vice-président
Aude SOULIMAN-COURIVAUD, conseillère communautaire, à Joël RATIER, président
Hélène TRICARD, conseillère communautaire, à Jean-Luc ALLARD, vice-président

EXCUSES REPRESENTES :

Annie DARDILHAC, vice-présidente, excusée représentée par Josette VALLAT, conseillère communautaire suppléante

Philippe CHALEIX, conseiller communautaire, excusé représenté par Nadia MAGDZIAK, conseillère communautaire suppléante

EXCUSEES :

Mylène DELORD, conseillère communautaire
Isabel MILOR, conseillère communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Bernard BEAUBREUIL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2016. Il est adopté à l'unanimité.

Suite aux différentes fusions (Régions, EPCI), la direction générale des finances n'a pas à ce jour visé les comptes de gestion 2015 de la communauté de communes du Pays de La Météorite. En conséquence, les comptes de gestion, les comptes administratifs et les

affectations des résultats, année 2015, pour les budgets du Pays de La Météorite ne peuvent pas être votés lors de ce conseil, ainsi que la clôture du budget Réserve Naturelle Nationale. Monsieur Joël RATIER sollicite également la modification de l'ordre du jour par le retrait des deux délibérations relatives aux demandes de subvention pour le projet de la Cité du cuir (FNADT et FEDER). A l'unanimité, le conseil communautaire accepte la modification de l'ordre du jour du conseil.

Ne pouvant assister au conseil communautaire, monsieur Jacques SAGNE a adressé un mail pour confirmer que tous les comptes de gestion 2015 de la Communauté de communes Vienne-Glane ont été visés par la DDFIP et peuvent être votés ce soir.

Le Président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

Le Président demande aux conseillers communautaires de procéder à diverses élections à bulletin secret et à la majorité absolue :

. Pays d'Ouest Limousin (POL) (scrutin uninominal)

- nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 33
- nombre de votants : 33
- nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 33
- nombre de nuls ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 33

Sont déclarés élus :

➔ Représentants de la Communauté de communes à l'Assemblée Générale de l'Association du Pays d'Ouest Limousin

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Chaillac sur Vienne	Laurence ROCH	Jean-Pierre GRANET
Chéronnac	Raymond VOUZELLAUD	Jean PUYHARDY
Javerdat	Annie DARDILHAC	Josette THEOLET
Les Salles Lavauguyon	Christine BALLAY	Ken GUENDOOUZ
Oradour sur Glane	Isabel MILOR	Philippe LACROIX
Rochechouart	Jean Marie ROUGIER	Jean-Luc ALLARD
Saillat sur Vienne	Jacques BERTRAND	Michelle ROCHER
Saint-Brice sur Vienne	Jean-François BORDAS	Sylvie TUYERAS
Saint-Junien	Joël RATIER	Pierre ALLARD
Saint-Martin de Jussac	Luigia SOURY	Geoffroy BURIN
Saint-Victurnien	Jean DUCHAMBON	Jacques TOULEMONT
Vayres	Jocelyne REJASSE	Hélène ROUFFIGNAC
Videix	Philippe CHALEIX	Nadia MAGDZIAK

➔ Représentants de la Communauté de communes au Conseil d'Administration de l'Association du Pays d'Ouest Limousin

Titulaires	Suppléants
Joël RATIER	Jean-François BORDAS
Jean DUCHAMBON	
Pierre ALLARD	Annie DARDILHAC

Philippe LACROIX	
Jean Marie ROUGIER	Raymond VOUZELLAUD
Jocelyne REJASSE	

➔ Représentants de la Communauté de communes au Comité Unique de Concertation et de Programmation (CUCP)

Elus titulaires	Elus suppléants
Joël RATIER	Philippe LACROIX
Jean DUCHAMBON	Annie DARDILHAC
Pierre ALLARD	Jean-François BORDAS
Jean Marie ROUGIER	Raymond VOUZELLAUD

. Comité syndical du PNR Périgord Limousin (scrutin uninominal)

- nombre de membres du conseil communautaires présents ou représentés : 33
- nombre de votants : 33
- nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 33
- nombre de nuls ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 33

Sont déclarés élus :

➔ Représentant titulaire : Jean-Marie ROUGIER

➔ Représentant suppléant : Jean-Luc ALLARD

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DECIDE de modifier le tableau des effectifs.

- DECIDE d'instituer une gratification pour les stages supérieurs à deux mois, consécutifs ou non, au cours de la même année civile ou universitaire, soit l'équivalent de 44 jours (sur la base de 7 heures par jour), comme suit :

. le montant horaire maximum de la gratification est égal à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2016.

. cette somme n'est pas soumise à cotisation ; elle bénéficie d'une franchise de cotisations et contributions sociales.

- DECIDE que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement supérieur, le stagiaire et la collectivité.

- INDIQUE que le montant de la gratification obligatoire évoluera conformément aux textes en vigueur.

- DECIDE

. de participer, à compter du 1^{er} janvier 2016, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

. de verser une participation mensuelle à tout agent (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé, budget administration générale et budget ordures ménagères) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Monsieur Jean-Marie ROUGIER a été élu pour assurer la présidence pendant le vote des comptes administratifs.

A l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER, l'assemblée communautaire

- ARRETE le compte de gestion de la communauté de communes Vienne-Glane pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif de la communauté de communes Vienne-Glane pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un excédent de fonctionnement de 61 956,88 € et un excédent d'investissement de 1 604 536,38 €.

Monsieur Pierre ALLARD quitte l'assemblée à 19 heures 05.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget de la communauté de communes Vienne-Glane comme suit :

1) Affectation en "Réserves"	
Art. 1068 pour RAR	61 956,88
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2016 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	1 000 000,00
TOTAL	1 061 956,88

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du service des ordures ménagères pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du service des ordures ménagères pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un déficit de fonctionnement de 1 263,09 € et un excédent d'investissement de 198 815,71 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget ordures ménagères comme suit :

1) Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2016 ligne 002	1 263,09
2) Excédent d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	342 344,47

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du budget ateliers relais pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du budget ateliers relais pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un déficit de fonctionnement de 0,24 € et un excédent d'investissement de 8 737,19 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation et d'investissement du budget ateliers relais comme suit :

1) Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2016 ligne 002	0,24
2) Déficit d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	763 829,20

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du budget Lotissements pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du budget Lotissements pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un déficit de fonctionnement de 0,47 € et un déficit d'investissement de 9 354,60 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du budget Lotissements comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	115 518,49
--	------------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du lotissement Chez Barataud pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du lotissement Chez Barataud pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion sont égaux à zéro tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du lotissement Chez Barataud comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	19 369,09
--	-----------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du lotissement L'Etang pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du lotissement L'Etang pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion sont égaux à zéro tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du lotissement L'Etang comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2015 ligne 001	113 460,09
--	------------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du lotissement Le Clos des Vignes pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du lotissement Le Clos des Vignes pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un excédent de fonctionnement de 0,41 € et un déficit d'investissement de 65 448,23 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du lotissement Le Clos des Vignes comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	39 797,33
--	-----------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du lotissement Les Haies Vives pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du lotissement Les Haies Vives pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion sont égaux à zéro tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du lotissement Les Haies Vives comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2015 ligne 001	71 666,34
--	-----------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du lotissement Les Rochers pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du lotissement Les Rochers pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un déficit de fonctionnement de 361 331,96 € et un excédent d'investissement de 371 552,29 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du lotissement Les Rochers comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	7 534,88
--	----------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du lotissement ZIAC de La Vergne pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du lotissement ZIAC de La Vergne pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un excédent de fonctionnement de 0,19 € et un excédent d'investissement de 48 498,45 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE de reporter le résultat de la section d'investissement du lotissement ZIAC de La Vergne comme suit :

1) Déficit d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	171 401,99
--	------------

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- ARRETE le compte de gestion du budget SPANC pour l'exercice 2015, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité des votants, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, Monsieur Joël RATIER, président, s'étant retiré au moment du vote comme le prévoit le code général des collectivités territoriales,

- ADOPTE le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2015, dont les résultats conformes au compte de gestion présentent un excédent en fonctionnement de 1 285,52 € et un excédent en investissement de 2 772 €.

L'assemblée communautaire, à l'unanimité, sous la présidence de monsieur Joël RATIER,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation et d'investissement du budget SPANC comme suit :

1) Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2016 ligne 002	6 299,83
2) Excédent d'investissement à reporter au budget 2016 ligne 001	15 655,35

Madame Luigia SOURY quitte l'assemblée à 20 heures, pendant la présentation du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Joël RATIER présente le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DECIDE d'adhérer à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne, ATEC 87, pour les volets suivants :

- . bâtiments et espaces publics
- . informatique
- . voirie et infrastructures.

- ACCEPTE le versement d'une cotisation, étant entendu que le montant annuel des cotisations sera fixé par le conseil d'administration de l'agence.

- DIT que la présente délibération annule et remplace celle du 22 janvier 2016 (n° 2016/036).
- CHOISIT l'association loi 1901 comme statut juridique pour la structure issue du rapprochement des Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne et d'Ouest Limousin.
- FIXE les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des élus, conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.
- DECIDE de prendre en charge le paiement de fleurs lors des obsèques des parents et beaux-parents, conjoint et enfants d'un agent ou d'un élu communautaire.
- DESIGNE les personnes pour figurer sur la liste des commissaires titulaires et suppléants à transmettre à Monsieur le Directeur des finances publiques pour la mise en place de la commission intercommunale des impôts directs.
- ACCEPTE, dans le cadre de l'extension et la réhabilitation d'un bâtiment industriel, l'acquisition des parcelles cadastrées section AM numéros 88 et 89, propriété de la commune de Saint-Junien, au prix symbolique de un euro.
- DESIGNE maître SALLON pour rédiger l'acte notarié.
- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront supportés par la communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- APPROUVE le programme définitif de l'extension et de la réhabilitation du bâtiment destiné à la société « La maroquinerie nontronnaise ».
- AUTORISE le Président à signer le contrat de vente en l'état futur d'achèvement à la société « La maroquinerie nontronnaise » du bâtiment sis chemin de Notre Dame au Goth.
- CONFIRME l'assujettissement de cette opération à la taxe sur la valeur ajoutée.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés.
- DESIGNE Maître SALLON, notaire, pour la rédaction des actes.
- DECIDE d'adhérer à Initiative Haute Vienne pour l'année 2015 pour un montant de cotisation fixé à 4 678,89 €.
- DECIDE d'adhérer au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels du Limousin à compter de l'année 2016.
- PREND acte que la cotisation annuelle s'élève à 650 € pour 2016, compte tenu de la strate démographique de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- APPROUVE la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des membres du conseil scientifique et de scientifiques pour les missions afférentes à la Réserve Naturelle Nationale.
- DECIDE de confier des travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, pour une durée d'un an.

- CONFIE à ALEAS l'organisation et le suivi de ce chantier d'insertion et autorise le président à signer la convention à intervenir.

Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Vienne-Glane fait part des décisions qu'il a été amené à prendre.

Avant de lever la séance, madame Sylvie TUYERAS a souhaité intervenir suite à un courrier de l'association Les Amis du Ciné-bourse, relatif à la vente du fonds de commerce du bar-brasserie La Bourse, attenant au cinéma.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Président,